



Faculté de Droit et
des Sciences politiques
Chemin de la Censive du Tertre
BP 81307
44313 Nantes Cedex 3

Tel : 02 40 14 15 15
www.droit.univ-nantes.fr

Centre Universitaire
Départemental
18, bld Gaston Defferre
85035 La Roche-sur-Yon

Tel : 02 51 45 93 93
www.univ-nantes.fr/larochesuryon

DROIT - LICENCE 2

PROGRAMME 2013 - 2014

Responsable licence : Patrick CHAUMETTE
Responsable (La Roche-sur-Yon) : Dominique GARREAU

Inscrivez-vous sur
www.univ-nantes.fr
à partir du 8 juillet



www.univ-nantes.fr/droit

UNIVERSITÉ DE NANTES
FACULTÉ DE DROIT
ET DES SCIENCES POLITIQUES

LE MOT D'ACCUEIL

Chers étudiant(e)s,

Bienvenue en deuxième année de Licence à la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Nantes. Avant de vous engager dans cette nouvelle année, vous devez procéder à des choix pédagogiques pour chacun des deux semestres de l'année universitaire. N'oubliez pas qu'une matière sélectionnée au troisième semestre devra obligatoirement l'être aussi au quatrième semestre.

1. Unités d'enseignements fondamentaux (UEF) : trois matières obligatoires par semestre parmi lesquelles vous devez en choisir deux qui seront assorties de TD. Il s'agit du Droit administratif 1 et 2, du Droit des obligations 1 et 2 et du Droit pénal général 1 et 2.

2. Unités d'enseignements complémentaires (UEC) : trois matières obligatoires par semestre. Il s'agit des Organisations européennes, des Finances publiques 1, de Introduction à la science politique : concepts fondamentaux (semestre 3) ; du Droit des affaires, des Finances publiques 2 et de l'Histoire du Droit de l'Etat (semestre 4).

3. Unités d'enseignements de découverte (UED) : une matière choisie par semestre. Le choix s'opère entre l'Histoire du droit des obligations et l'Histoire du droit administratif (semestre 3) ; entre les Principes fondamentaux du procès, la Pénologie et la Culture et comportements politiques (second semestre 4).

4. Unités d'enseignement de compétence complémentaire : une langue vivante. Au choix : allemand, anglais, espagnol. Si les enseignements se déroulent sur toute l'année, la note unique les sanctionnant n'apparaîtra qu'au titre du semestre 4. Le choix effectué au troisième semestre est également valable pour le quatrième semestre.

Pour éclairer vos choix, je vous invite à vous reporter ci-après aux résumés de cours présentant les grands axes de chacun des enseignements proposés et comportant des indications bibliographiques. Vous trouverez également dans ce document la maquette du diplôme dans lequel vous êtes inscrit comportant les volumes horaires enseignés.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée dans notre Faculté ainsi qu'une très bonne et fructueuse année universitaire.

Le Directeur des études de la Licence 2

LE PROGRAMME

SEMESTRE 3

Unité d'enseignements fondamentaux	Par semestre		Modalités
	CM	TD	
Droit administratif 1	36 h	20 h	CM Obligatoires + 2 TD au choix
Droit des obligations 1	36 h	20 h	
Droit pénal général 1	36 h	20 h	

Unité d'enseignements complémentaires

Organisations européennes	36 h		Obligatoire
Finances publiques 1	24 h		
Introduction à la science politique : concepts fondamentaux	24 h		

Unité d'enseignements de découverte

Histoire du droit des obligations	24 h		1 CM au choix
Histoire du droit administratif	24 h		

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 1

Langues étrangères (allemand, anglais ou espagnol)		15 h	Obligatoire Une langue au choix
--	--	------	------------------------------------

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 2

C2i niveau 1 (Sur inscription, sur l'un ou l'autre des semestres -limité à 80 places)	3h	20 h	Facultatif
---	----	------	------------

Filière franco-allemande (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1^{ère} année de licence)

Méthode juridique allemande	36 h		
-----------------------------	------	--	--

Filière franco-britannique (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1^{ère} année de licence)

Common Law	24 h		
------------	------	--	--

SEMESTRE 4

Unité d'enseignements fondamentaux	Par semestre		Modalités
	CM	TD	
Droit administratif 2	36 h	20 h	CM Obligatoires + 2 TD au choix
Droit des obligations 2	36 h	20 h	
Droit pénal général 2	36 h	20 h	

Unité d'enseignements complémentaires

Droit des affaires	36 h		Obligatoire
Finances publiques 2	24 h		
Histoire de l'État	24 h		

Unité d'enseignements de découverte

Principes fondamentaux du procès (obligatoire pour la filière franco-espagnole)	24 h		1 CM au choix
Pénologie	24 h		
Introduction à la science politique : cultures et comportements politiques	24 h		

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 3

Langues étrangères (allemand, anglais ou espagnol)		15 h	Obligatoire Une langue au choix
--	--	------	------------------------------------

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 4

C2i niveau 1 (Sur inscription, sur l'un ou l'autre des semestres -limité à 80 places)	3h	20 h	Facultatif
---	----	------	------------

Filière franco-allemande (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1^{ère} année de licence)

Introduction au droit allemand	24 h		
--------------------------------	------	--	--

Filière franco-britannique (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1^{ère} année de licence)

Anglais juridique		36 h	
-------------------	--	------	--

SEMESTRE 3

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

▲ Droit administratif 1

Après le cours d'institutions administratives (Licence1), l'enseignement du droit administratif général présente une matière "structurante" de la formation juridique. A tous les étudiants, il donne les éléments qui permettent de comprendre l'activité administrative et ses relations avec les personnes privées. Une attention particulière est portée au rôle du juge administratif, oscillant entre protection des droits des administrés et attention bienveillante pour les contraintes matérielles de l'administration.

Le droit administratif fournit aussi les bases communes nécessaires pour aborder, après la deuxième année de licence, toutes les branches spécialisées du droit administratif (fonction publique, domaine public, urbanisme, environnement, marchés publics, ...). Cet enseignement se déroule sur deux semestres, tous deux assortis de travaux dirigés qui permettent, en particulier, de mieux cerner les spécificités du raisonnement du juge administratif, principal auteur d'un droit qui reste essentiellement jurisprudentiel.

Au semestre 3 sont étudiés : le principe de la dualité de juridictionnelle et ses conséquences (séparation des juridictions administratives et judiciaires, répartition des compétences entre les juridictions, conflits de compétences) - le principe de légalité de l'activité administrative et les sources du droit administratif (internes et européennes) - les fonctions de l'administration (service public, réglementation, police).

Lectures d'été :

Pour introduire à l'étude du droit administratif, les étudiants consulteront avec intérêt les deux petits ouvrages suivants :

- P. Weil, D. Pouyaud, *Droit administratif*, PUF, coll. Que sais-je ?, 2^e éd. 2011
- B. Latour, *La Fabrique du droit : une ethnographie du Conseil d'Etat*, La découverte/poche, 2004

Bibliographie indicative :

- P.-L. Frier, J. Petit, *Précis de droit administratif*, Montchrestien, coll. Domat, 6^e éd. 2010.
- D. Truchet, *Droit administratif*, PUF, coll. Thémis, 3^e éd. juill. 2010.
- M. Lombard, G. Dumont, *Droit administratif*, Dalloz, 9^e éd. oct. 2011.
- A. Van Lang, G. Gondouin, V. Inserguet-Brisset, *Dictionnaire de droit administratif*, Sirey, 6^e éd. oct. 2011.

▲ Droit des obligations 1

Le droit des obligations est une matière essentielle du droit privé. La notion d'obligation étudiée se définit comme un lien de droit entre deux (ou plusieurs) personnes en vertu duquel l'une d'elles, le créancier, est en droit d'exiger une prestation ou une abstention de l'autre, le débiteur. L'obligation prend sa source soit dans un acte juridique, soit dans un fait juridique. Le cours du premier semestre porte sur les actes juridiques ou plus précisément, à titre essentiel, sur le contrat. Il consiste à étudier, d'une part, la formation du contrat et, d'autre part, les effets du contrat. Les travaux dirigés du premier semestre visent à approfondir la matière, notamment par l'étude de la jurisprudence et à la mettre en oeuvre dans le cadre de l'exercice de cas pratiques.

Bibliographie indicative :

- *Droit des obligations*, Bertrand Fages, LGDJ, 3^{ème} éd., juillet 2011
- *Droit des obligations*, Philippe Malinvaud, Dominique Fenouillet, LITEC, 11^{ème} éd., août 2010
- *Droit civil les obligations*, François Terré, Philippe Simler, Yves Lequette, Précis Dalloz, 10^{ème} éd., sept. 2009
- *Droit civil, les obligations*, Alain Bénabent, Précis Domat, Montchrestien, 12^{ème} éd., sept. 2010,
- *Droit civil*, T3, vol. 1, Les obligations, Le contrat, 1^{ère} partie : Conditions de formation, Christian Larroumet, Economica, 6^{ème} éd., août 2007
- *Les Obligations*, T. 1 : Contrat et engagement unilatéral, Muriel Fabre-Magnan, PUF collection Thémis, 2^{ème} éd. mise à jour en août 2010
- *Les obligations*, T.1 L'acte juridique, Jacques Flour, Jean-Luc Aubert, Eric Savaux, SIREY, 14^{ème} éd., sept. 2010
- *Les Obligations*, Philippe Malaurie, Laurent Aynès, Philippe Stoffel-Munck, Defrénois, 5^{ème} éd., sept. 2011

▲ Droit pénal général 1

Toute société essaie de lutter contre la commission d'infractions et le droit pénal est un instrument essentiel de cette lutte. Le droit pénal est la branche du droit qui organise la réaction de l'Etat à l'égard des infractions et des délinquants. Ce cours traite au semestre 3 de la norme pénale pour cerner l'objet du droit pénal, l'infraction et ses conditions de qualification, pour étudier ses sources, nationales et internationales, pour appréhender ses champs d'application, dans le temps et dans l'espace.

SEMESTRE 3 (SUITE)

Bibliographie indicative

- P. Conte et P. Maistre du Chambon, *Droit pénal général*, Armand Colin.
- F. Desportes et F. Le Guehec, *Droit pénal général*, Economica.
- E. Dreyer, *Droit pénal général*, Litec.
- L. Leturmy et P. Kolb, *Droit pénal général*, Gualino.
- J. Pradel, *Droit pénal général*, Cujas, H-W Renout Droit pénal général, CPU.

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

▲ Organisations européennes

Après une présentation du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ce cours retrace les principales étapes de la construction de l'Union européenne, puis aborde l'organisation et le fonctionnement de ses Institutions et de ses organes, ainsi que les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres.

Bibliographie indicative

- A. Berramdane et J. Rossetto, *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Montchrestien, coll. Pages d'amphi, 2^e édition, 2010.
- C. Blumann et L. Dubouis, *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Litec, coll. Manuel, 4^e édition, 2010.
- L. Cartou, A. Gruber, J.-L. Clergerie et P. Rambaud, *Union européenne*, Dalloz, coll. Précis, 8^e édition, 2010.
- Y. Doutriaux et C. Lequesne, *Les Institutions de l'Union européenne*, La Documentation française, coll. Réflexe Europe, 8^e édition, 2010.
- J.-P. Jacqué, *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Dalloz, coll. Cours, 6^e édition, 2010.
- J. Pertek, *Droit des Institutions de l'Union européenne*, PUF, coll. Thémis, 3^e édition, 2011.
- J.-L. Quermone, *Le système politique européen*, Montchrestien, coll. Clefs, 8^e édition, 2010.
- J. Rideau, *Droit institutionnel de l'Union européenne et des Communautés européennes*, LGDJ, coll. Manuels, 6^e édition, 2010.
- S. Van Raepenbusch, *Droit institutionnel de l'Union européenne et des Communautés européennes*, Larcier, 2011.

▲ Finances publiques 1

Les finances publiques constituent une matière au carrefour du droit, des finances, de la gestion, de l'économie, des sciences politiques et administratives. Elles consistent à observer au semestre 3 (voir au semestre 4 le cours Finances publiques 2) les aspects fondamentaux de la gestion des fonds publics : les grands acteurs financiers publics (ministère des finances...), la modernisation actuelle de cet instrument essentiel de l'action publique (LOLF...) ainsi que la procédure de préparation, de discussion, d'adoption du budget par le Gouvernement et le Parlement.

De plus sont présentées les recettes publiques (impôts principalement), les dépenses publiques, et le déficit des budgets publics. Quelques éléments de politique budgétaire sont également abordés tels que la maîtrise des dépenses (« dépenser moins et dépenser mieux ») ou encore la lutte contre le déficit par la « règle d'or » des finances publiques.

Bibliographie indicative

- J.-L. Albert et L. Saïdj, *Finances publiques*, Dalloz, collection Cours
- Michel Bouvier, Marie-Christine Esclassan, Jean-Pierre Lassale, *Finances publiques*, Ed. LGDJ, collection Manuel
- Henry Michel Crucis, Catherine Eude, Antoinette Hastings, *Finances publiques in Droit public général* (dir. M. de Villiers et T. de Berranger), Lexis-Nexis Litec, coll. Manuel

▲ Introduction à la science politique : concepts fondamentaux

Ce cours aborde les concepts fondamentaux de la science politique. Après avoir situé la discipline et son histoire récente, cet enseignement approfondit les notions cardinales de pouvoir, de politique, la notion d'État, les principaux régimes politiques comme la démocratie, le totalitarisme et l'autoritarisme. À chaque fois, la réflexion articule des éléments provenant de l'histoire, de la sociologie, de la philosophie, du droit et de l'anthropologie. Le cours est aussi l'occasion d'initier à certaines grandes œuvres des sciences sociales (Durkheim, Max Weber...) et au maniement de concepts de base (légitimité, charisme...).

SEMESTRE 3 (SUITE)

Bibliographie indicative

- BADIE (Bertrand) et alii, *Dictionnaire de science politique*, Paris, Armand Colin, 1996.
- BAUDOUIN (Jean), *Introduction à la science politique*, Paris, Dalloz, coll. « Mémentos », 7^{ème} édition, 2004.
- BRAUD (Philippe), *Sociologie Politique*, Paris, LGDJ, 2011, 10^{ème} édition.
- COHEN (Antonin), LACROIX (Bernard), RIUTORT (Philippe) (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, coll. « Grands repères », 2009.
- COLAS (Dominique), *Sociologie politique*, Paris, PUF, coll. « 1^{er} cycle », 1992.
- DORMAGEN (Jean-Yves) et MOUCHARD (Daniel), *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, Ed. de Boeck, 2007.
- LAGROYE (Jacques) et SAWICKI (Frédéric), *Sociologie politique*, Paris, Presses de Science Po, coll. « Amphithéâtre », 2006.
- LEFEBVRE (Rémi), *Leçons d'introduction à la science politique*, Paris, Editions Ellipses, 2010.

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS DE DÉCOUVERTE

▲ Histoire du droit des obligations

On ne cesse de répéter que notre droit français tire ses origines du droit romain. C'est en partie vrai, en partie faux. Le cours porte sur les contrats tels que les Romains les ont envisagés, à travers ce qui nous reste de leurs oeuvres, notamment *Le Digeste*, qui est une sorte d'encyclopédie de la littérature juridique des II^e – IV^e siècle après Jésus Christ. On aura ainsi l'occasion de voir tout ce qui nous sépare des mentalités antiques et tout ce que nous leur avons emprunté, quitte à le reformuler à notre manière.

Bibliographie indicative

Emmanuelle CHEVREAU, Yves MAUSEN, Claire BOUGLE, *Introduction historique au Droit des obligations*, Litec, 2007, seule la première partie consacrée au Droit romain nous intéressera pour ce cours-ci.

▲ Histoire du droit administratif

Ce cours a pour objet de replacer le droit administratif dans son double contexte historique et politique qui, pour l'essentiel le détermine. Ce droit est en effet le produit d'une histoire manquée de la séparation des pouvoirs, le judiciaire ayant été exclu de la sphère des pouvoirs pour être ravalé au rang d'autorité. Dès lors le pouvoir exécutif, qui arbitre seul la séparation des autorités, impose l'autorité administrative au judiciaire, tout particulièrement sous les régimes napoléoniens, en imposant une « justice » administrative concurrente et parallèle à l'ordre judiciaire.

L'histoire du droit administratif est désenchantée : elle n'a pas pour vocation d'être légitimante à l'égard des enseignements prodigués par les publicistes. Le droit administratif, loin d'être né d'un miracle (suivant l'expression célèbre de Prosper Weil), est en effet le produit d'une épreuve : celle qu'impose le pouvoir aux individus. Tout l'objet du droit administratif consiste en une régulation du cours de la puissance publique. En vue de l'utilité commune, la domination cherche dans le ménagement des droits une sujétion consentie. L'histoire du droit administratif cherche à retracer ce commerce dans le temps ; elle veut comprendre l'élaboration du système qui conduit à l'exercice de la juste puissance.

Bibliographie indicative

- G. BIGOT, *Introduction historique au droit administratif français depuis 1789*, Paris, PUF, « Droit fondamental », 2002.
- G. BIGOT, *L'administration française. Politique, droit et société. Tome I (1789-1870)*, Paris, Litec, « Manuel », 2010.
- F. BURDEAU, *Histoire du droit administratif (de la Révolution au début des années 1970)*, Paris, PUF, « Thémis droit public », 1995.
- B. PACTEAU, *Le Conseil d'État et la fondation de la justice administrative française au XIX^e siècle*, Paris, PUF, « Léviathan », 2003.
- K. WEIDENFELD, *Histoire du droit administratif. Du XIV^e siècle à nos jours*, Paris, Economica, 2010.

PARCOURS SPÉCIFIQUES

▲ Filière franco-allemande : Introduction au droit public et privé allemands et méthodologie juridique allemande

L'objet de ce cours consiste à présenter, analyser et utiliser différents rouages élémentaires du raisonnement juridique en Allemagne (Subsumtion, Fallbearbeitung, Gutachtenstil...), et de commencer à étudier le droit allemand dans ses différentes branches (notamment droit constitutionnel et droit des obligations).

▲ Filière franco-britannique : common law

Étude des systèmes juridiques influencés par le «Common Law» d'Angleterre, basée principalement sur le système juridique en Angleterre/Pays de Galles. On examine les aspects historiques, les sources principales quand un pays n'a pas de constitution écrite, la manière d'appréhender juridiquement ces sources, surtout quand la jurisprudence est une source primaire; et ses acteurs : les juges, les «lawyers» qui font l'équivalent du travail des notaires/avocats, et le jury dans un système accusatoire. Cours dispensé par un «solicitor» (équivalent de notaire/avocat) britannique, mais avec les interventions d'un avocat français qui est aussi «solicitor» au R.U.

SEMESTRE 4

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

▲ Droit administratif 2

Après les principes et les fonctions de l'activité administrative, l'étude du droit administratif général aborde l'activité normative des autorités administratives et les responsabilités qu'elles encourent du fait de leur activité.

Au semestre 4 sont étudiés : les actes juridiques de l'administration (théorie et régime juridique des actes unilatéraux, théorie, régime juridique et contentieux des contrats) et le principe de responsabilité du fait des actes et activités des personnes publiques (régime de responsabilité des différents services publics et de la police administrative).

Comme au semestre 3, les travaux dirigés permettent de mieux appréhender, par une analyse poussée des décisions de justice, la construction d'un droit d'essence jurisprudentielle.

▲ Droit des obligations 2

Le cours de droit des obligations 2 poursuit l'étude des sources de l'obligation en s'intéressant aux quasi-contrats, à la responsabilité contractuelle, à la responsabilité civile délictuelle classique - responsabilité du fait personnel, responsabilité du fait des choses que l'on a sous sa garde, responsabilité du fait d'autrui (responsabilité générale, responsabilité des parents et celle des commettants) et aux régimes spéciaux de responsabilité - responsabilité du fait des produits défectueux et indemnisation des victimes des accidents de la circulation. Ce cours achevant celui dispensé en droit civil 1, nécessite la connaissance des principes qui y ont été abordés. Les travaux dirigés permettent d'approfondir le cours et poursuivent le travail méthodologique effectué en Droit civil 1.

Bibliographie indicative

- M. Bacache, *Droit civil : La Responsabilité civile extracontractuelle*, Economica, 2012.
- Ph. Brun, *Responsabilité civile extracontractuelle*, 2^{ème} éd., Litec, 2009.
- S. Carval, *La Construction de la responsabilité civile*, PUF, Doctrine juridique, 2001.
- M. Fabre-Magnan, *Droit des obligations. 2 – Responsabilité civile et quasi-contrats*, P.U.F., coll. Thémis, 3^e éd., 2013.
- J. Flour, J.-L. Aubert et E. Savaux, *Les Obligations : quasi-contrats, responsabilité délictuelle. 2. Le fait juridique*, 14^e éd., Sirey, 2011.
- G. Viney, *Introduction à la responsabilité* in J. Ghestin (dir.), *Traité de droit civil*, 3^{ème} éd., L.G.D.J., 2008.

▲ Droit pénal général 2

Ce cours poursuit l'analyse des notions fondamentales du droit pénal présentées au semestre 3, en se consacrant au quatrième semestre, à la responsabilité pénale.

La notion d'infraction est précisée à travers l'étude de ses éléments constitutifs, à savoir l'élément matériel (modalités d'exécution de l'infraction) et l'élément intellectuel (notion de faute intentionnelle et non intentionnelle). Sera ensuite abordée la question du délinquant qui peut être une personne physique ou une personne morale, ainsi que les différentes manières de participer à une infraction, par exemple en tant que complice. Enfin seront examinées les diverses circonstances, les causes d'irresponsabilité, permettant à l'auteur d'une infraction d'échapper à la répression pénale, comme les troubles psychiques ou la légitime défense.

La notion de peine, autre notion essentielle du droit pénal, est étudiée dans le cours de pénologie proposé en option dans cette même année de L2.

Bibliographie sommaire : voir celle préconisée pour le semestre 3.

SEMESTRE 4 (SUITE)

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

▲ Droit des affaires

Le cours de « droit des affaires » (parfois intitulé « droit commercial ») dispensé en deuxième année de Licence permet de creuser les fondations d'une branche très importante du droit qui s'intéresse à l'activité économique des entreprises. Il est le premier enseignement d'une longue série (L3, M1, M2) pour les étudiants qui se tourneront vers le droit privé en général et, évidemment, pour ceux qui souhaiteront se spécialiser en droit des affaires.

Indissociable du droit civil, le droit des affaires a développé des concepts et des institutions qui lui sont propres afin de mieux prendre en compte les besoins et les contraintes du monde économique.

Ce cours aborde notamment la question du caractère commercial des actes, la qualité de commerçant et ses conséquences, la notion de fonds de commerce et les opérations dont il est l'objet, le règlement des litiges (par les tribunaux de commerce notamment...) ainsi que certaines opérations contractuelles.

Bibliographie indicative

- I. ARNAUD-GROSSI, L. MERLAND et J. MESTRE, *Droit commercial – Droit interne et aspects de droit international*, LGDJ, 29^e éd., 2012,
- A. BALLOT-LENA et G. DECOCQ, *Droit commercial*, Hypercours, Dalloz, 5^e éd., 2011,
- J.-B. BLAISE, *Droit des affaires*, LGDJ, 6^e éd., 2011.
- E. BLARY-CLEMENT et F. DEKEUWER-DEFOSSEZ, *Droit commercial*, Montchrestien, Domat, 10^e éd., 2010.
- D. LEGEAIS, *Droit commercial et des affaires*, Sirey Université, 20^e éd., 2012.
- C. NOURISSAT, Y. REINHARD, S. THOMASSET-PIERRE, *Droit commercial, Actes de commerce, commerçants, fonds de commerce, concurrence, consommation*, LexisNexis 8^e éd., 2012.
- B. PETIT, *Droit commercial*, LexisNexis, Objectif droit, 5^e éd., 2012.
- S. PIEDELIEVRE, *Actes de commerce, commerçants, fonds de commerce*, Dalloz, Cours, 8^e éd., 2011.

▲ Finances publiques 2

Complétant l'étude des finances de l'Etat (voir finances publiques 1 avec la bibliographie sélective), le cours de finances publiques du semestre 4 présente d'abord les modalités d'exécution du budget avec la régulation budgétaire, les interventions des acteurs financiers (ordonnateurs et comptables publics) pour effectuer les dépenses publiques et encaisser les recettes publiques, sans oublier la gestion de la trésorerie, des emprunts et de la dette de l'Etat.

Ensuite, les contrôles financiers sont observés dans leur triple dimension : contrôle démocratique avec le Parlement qui procède de plus en plus à l'évaluation financière des politiques publiques ; contrôles administratifs représentés essentiellement par l'Administration des finances et ses corps de contrôle tels que l'Inspection générale des finances ; contrôles juridictionnels réalisés par les juridictions financières, principalement la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes au plan local.

Enfin, les finances « spéciales » sont également abordées. Peuvent alors être évoquées les «finances locales» à partir d'une présentation des enjeux financiers de la décentralisation (autonomie financière des collectivités locales) et des principaux aspects des budgets locaux (communes, départements, régions). Peuvent également être étudiées les «finances sociales» sous l'angle institutionnel des organismes contribuant à la «protection sociale», suivie de développements sur le financement public des dépenses sociales (cotisations sociales, CSG, CRDS...), sur les difficultés financières de la Sécurité Sociale (déficit, augmentation des dépenses d'assurance maladie, ...) et sur les lois de financement de la Sécurité Sociale. Ce cours ouvre ainsi sur les finances publiques «spéciales» et peut aussi donner lieu à quelques explications sur le budget de l'Union européenne.

▲ Histoire de l'État

L'État est une construction abstraite qui a vu progressivement le jour au cours de la fin du Moyen Age et pendant la période moderne. La construction de l'État royal a fait l'objet d'une étude pendant la première année de licence. Avant et au moment de la Révolution de 1789, cette notion d'Etat sera confrontée à celle de Nation.

Le cours débutera par un ensemble de précisions de vocabulaire (peuple, Etat, nation...), puis au travers des différents régimes qui se succèdent au XIX^e siècle et pendant la première moitié du XX^e (Directoire, Consulat, Empire, Restauration, monarchie de Juillet, Seconde République, Second Empire, Troisième République, Etat français) sera déclinée cette notion pour en suivre les évolutions.

On se situera dans une aire française, ce qui induit deux éléments importants : la construction de l'Etat s'inscrit dans une dynamique de centralisation, et l'Etat ne se conçoit pas sans une administration forte et structurée.

SEMESTRE 4 (SUITE)

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS DE DÉCOUVERTE

▲ Principes fondamentaux du procès

A l'origine, lorsqu'il a commencé à être enseigné aux étudiants des facultés de droit, le droit processuel se limitait à une comparaison des procédures administrative, pénale et civile. Il est devenu aujourd'hui le droit des principes communs qui s'imposent dans la conduite de tous les procès. Cette transformation est due principalement à l'influence des normes internationales, européennes et constitutionnelles. Ces différentes sources irriguent en effet l'ensemble du droit processuel et lui confèrent son originalité en lui donnant une dimension mondiale, et en en faisant le droit qui garantit l'accès à la justice, le droit à un juge et à une bonne justice. Mais l'originalité du droit processuel ne tient pas seulement à ses sources. Ce droit est aussi original parce qu'il s'est construit autour d'un modèle, celui du procès équitable, dont il est devenu impossible de contester aujourd'hui l'universalité et l'utilité. Dès lors, l'étude de cette matière résolument moderne est devenue le préalable nécessaire à celle – qui est de façon générale proposée à partir de la 3^e année de licence – des différentes procédures, civile, pénale ou administrative.

Bibliographie indicative

- Guinchard, S. et alii, *Droit processuel – Droit commun et droit comparé du procès*, Dalloz, 6^{ème} éd., 2012.
- Jeuland, E., *Droit processuel général*, Montchrestien-Lextenso, 2^{ème} éd., 2012.

▲ Pénologie

Le cours de pénologie a pour objet d'étudier les différentes peines applicables à l'auteur d'une infraction. S'il paraît naturel de punir un délinquant encore faut-il s'interroger sur le sens de la peine. S'agit-il uniquement de faire souffrir le délinquant pour le mal qu'il a lui-même commis ou bien d'essayer de l'aider à se réinsérer pour prévenir toute récidive et, dans ce cas, comment y parvenir ? Le terme de peine fait instinctivement penser à celui de prison mais notre droit comporte de nombreuses autres sanctions qu'il convient donc de présenter ainsi que les conditions dans lesquelles le juge peut les prononcer. Sera également abordée la question de l'exécution des peines, plus particulièrement celle de la peine privative de liberté.

Bibliographie indicative

- Bouloc B., *Droit de l'exécution des peines*, Dalloz, 2011
- Debuyst C., Digneffe F., Pires A.P., *Histoire des savoirs sur le crime et la peine*, 2 tomes, Presses de l'Université de Montréal, Presses de l'Université d'Ottawa, Bruxelles, De Boeck Université, 1998
- Garapon A., Gros F., Pech T., *Et ce sera justice. Punir en démocratie*, Paris, Odile Jacob, 2001
- Herzog-Evans M., *Droit de l'exécution des peines*, Dalloz, 2011
- Kensey A., *Prison et récidive*, A. Colin, 2007
- Lavielle B., Janas M., Lameyre X., *Le guide des peines*, 5^e ed., Dalloz, 2012

▲ Introduction à la science politique : Culture et comportements politiques

Ce cours analyse la formation et l'évolution des grandes « familles politiques » en France : culture anticapitaliste de l'extrême-gauche, mutations de la sociale-démocratie, spécificités de l'écologisme, démocratie-chrétienne et centrisme, évolutions de la droite libérale et conservatrice, transformations de la droite extrême. Le cours analyse également les différentes participations conventionnelles comme le vote et non conventionnelles comme la violence politique. Il approfondit des thèmes comme l'abstention, la mobilité électorale, le vote des jeunes ou des femmes.

Bibliographie indicative

- BECKER (Jean-Jacques), CANDAR (Gilles) (dir.), *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2004, 2 volumes.
- BRECHON (Pierre), *Comportements et attitudes politiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll « Politique en plus », 2006.
- BRECHON (Pierre), LAURENT (Annie), PERRINEAU (Pascal) (dir.), *Les Cultures politiques des français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- BRECHON (Pierre), *Les Partis politiques*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1999.
- BRECHON (Pierre), *Les Partis politiques français*, Paris, La Documentation française, 2011.
- HAEGEL (Florence) (dir.), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2007.

SEMESTRE 4 (SUITE)

- LEHINGUE (Patrick), *Le vote. Approches sociologiques de l'institution et des comportements électoraux*, Paris, La Découverte, 2011
- MATONTI (Frédérique), *Le Comportement politique des français*, Paris, Armand Colin, coll. « Synthèse », 1998.
- MAYER (Nonna), *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2010.
- LEVEQUE (Pierre), *Histoire des forces politiques en France*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 1997, tome 3 - De 1940 à nos jours.
- PERRINEAU (Pascal), ROUBAN (Luc) (dir.), *La Politique en France et en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2007.
- PERRINEAU (Pascal), REYNIE (Dominique) (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, 997 pages.
- SIRINELLI (Jean-François) (dir.), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2006, 3 tomes.

PARCOURS SPÉCIFIQUES

▲ Filière franco-allemande : Allemand juridique

À la suite des enseignements de méthodologie et de droit allemands, le cours approfondit la terminologie juridique allemande.

▲ Filière franco-britannique : anglais juridique

Ce cours explore :

- le fonctionnement des Magistrates' Courts, Crown Court, Supreme Court of the United Kingdom
- le rôle du Crown Prosecution Service
- les différents aspects de the legal profession
- ainsi que nonverbal communication et révisions linguistiques en vue de l'examen oral terminal.

Nous utilisons des supports aussi variés que possible : documents/textes juridiques, vidéos, articles de presse, littérature, exercices de grammaire et de vocabulaire, etc.

Bibliographie indicative

- *The Magistrate's Tale: A Front Line Report from a New JP*, Trevor Grove/Lord justice Auld Bloomsbury Publishing PLC
- *The Juryman's Tale*, Trevor Grove, Bloomsbury Publishing PLC

La certification Ci2 Niveau 1

Le niveau 1 (C2i1) atteste la maîtrise des compétences d'usage des technologies numériques permettant à l'étudiant d'être acteur de ses apprentissages en formation initiale à l'université et tout au long de la vie dans une perspective de responsabilité, d'autonomie et d'insertion professionnelle. Pour les étudiants en formation initiale, le C2i1 a vocation à être acquis au cours de la licence.

Cette formation facultative se fait sur inscription soit au premier, soit au second semestre, places limitées à 80 étudiants.

Plus d'information sur www.c2i.univ-nantes.fr



Faculté de Droit et des Sciences politiques
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307
44313 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 14 15 15

Centre universitaire départemental
18, bld Gaston Defferre
85035 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 45 93 93

www.univ-nantes.fr/droit

